



Déclaration liminaire des élus A et B en CAPL de liste
d'aptitude du 13 novembre 2017



Monsieur le Président,

Après avoir sabordé le dialogue social et le droit à la défense des agent.es en CAP, la direction générale s'attaque aujourd'hui aux règles de mutations.

Dans un contexte de destruction massive des emplois et de remise en cause de nos missions, avec des traitements qui n'évoluent pas et des carrières de plus en plus bloquées, la direction générale entend faire des agent.es des pions déplaçables au gré des seuls besoins de l'administration.

Le pire a été annoncé lors du GT mutations du 19 octobre, où il a été proposé aux organisations syndicales de remettre en cause l'intégralité des règles, faisant ainsi des collègues des unités malléables et corvéables à merci.

Le dialogue social est depuis longtemps devenu un monologue social dans notre administration.

Nous sommes les représentant.es des personnels, et à ce titre nous portons leurs revendications.

Le DG, qui dit être à l'écoute des personnels, doit aller vers une amélioration du système de mutations et non pas vers ce qu'il propose, à savoir la casse intégrale des règles nationales et l'affectation des collègues laissée au bon vouloir des directeurs locaux.

En ce qui concerne les présentes listes d'aptitudes, il est à noter que le dépôt des candidatures est intervenu avant les annonces de projet de modification des règles.

Nous considérons que ces annonces sont déloyales vis à vis des agents dont la candidature et les engagements devront être appréciés et subis dans ce nouveau cadre.

En outre, ces modifications des règles de mutation/affectation vont logiquement engendrer un transfert des compétences des CAPN vers les CAPL, avec un transfert de responsabilité et de charge de travail, tant pour les élus que les directions locales.

Rappelons que depuis le 1er janvier 2017 les droits syndicaux accordés aux élus en CAPL pour la défense et la représentation des personnels ont été divisés par deux.

Dans ce contexte, les élu.es de la CGT Finances Publiques et Force Ouvrière de la Savoie ne siégeront pas à la première convocation de cette CAPL.